

JOB PRATIQUE

Magazine

CREEZ DANS L'ENSEIGNEMENT

Montez une école de langues. Une nouvelle franchise vous attend !

CREEZ SUR INTERNET

Un club de rencontres matrimoniales d'un nouveau type vous attend.

CREEZ DANS LE SERVICE

L'incontinence des personnes âgées et des bébés : livrez-les à domicile...
Un marché de 1,2 milliard de francs !

Et des opportunités
d'affaires à créer
sans d'importants
investissements

Comment
transmettre
une entreprise
individuelle
à titre gratuit !

Olivier Cadiac en a fait son cheval de bataille :

REUSSIR EN ANGLETERRE

et fonde l'association «La France libre... d'entreprendre»

M 2351 - 101 - 28,00 F - RD



En installant son entreprise en Angleterre, Olivier Cadic gagne 1,5 million de francs au lieu de 400.000 francs s'il était resté en France !

Des idées mais peu d'argent ? Ras le bol du poids des charges et des contraintes administratives ? Olivier Cadic vous propose d'adopter l'environnement économique britannique à deux heures d'Eurostar de Paris. Une option aussi radicale que légale. Tout entrepreneur ou futur créateur peut bénéficier de son expérience et de son réseau de conseils en adhérant à « La France libre... d'entreprendre », une association qu'il a fondé il y a un an.

Olivier Cadic, pouvez-vous nous résumer votre parcours d'entrepreneur ?

J'ai créé Info Elec, en 1982, à vingt ans avec un ami. A l'époque, nous étions de simples opérateurs qui souhaitaient gagner un peu mieux leur vie. L'activité de départ consistait à numériser des circuits imprimés dessinés manuellement par nos clients. Ce métier a disparu au profit de la conception assistée par ordinateur. Désormais, nous recevons des données informatiques afin de réaliser des films qui servent à la fabrication des circuits imprimés.

més. Il y a quatre ans, nous avons entrepris de nous diversifier en faisant aussi des films pour les imprimeurs. Actuellement, l'entreprise emploie vingt cinq personnes pour un chiffre d'affaires de 18 MF.

Pourquoi vous êtes-vous intéressé au Royaume-Uni ?

Je suis vice-président du GFIE (Groupe des fournisseurs de l'industrie électronique). Il y a un an et demi, j'ai essayé de comprendre pourquoi nos fabricants de circuits imprimés, avaient un mal fou à rivaliser avec les prix pratiqués par leurs concurrents anglais et écossais. De plus la prévision de croissance de la production française de ces cartes électroniques est estimée à 1% d'ici l'an 2000, tandis que le marché britannique devrait croître de 32%. Je me suis donc rendu au Royaume-Uni et j'ai découvert alors la différence de charges pesant sur les entreprises.

Vous avez alors pris la décision de délocaliser progressivement les activités d'Info Elec.

Je suis parti pour réduire mes coûts. Sur mon marché, j'ai le même problème que tout le monde : comment produire mieux, davantage et, évidemment, de moins en moins cher ? Sauf à changer radicalement d'environnement économique, je ne trouvais pas la clé de la solution. Prenons le cas des cotisations patronales. En France, elles s'élèvent à plus de 45% ; en Angleterre, le taux est progressif en fonction du



Remise de la nef d'Or à Olivier Cadic par M. François Doubin, ministre et M. Cambournac, président de la C.C.I. de Paris, le 27 juillet 1989.

Photo : Document InfoElec



Machine installée dans une salle à température constante de 21° et exempte de toute poussière...

Photo : Document InfoElec

salaires, mais il reste plafonné à 10%. Même donne pour l'impôt sur les bénéfices : il est progressif et s'avère plus favorable dans tous les cas de figures.

Par exemple, une petite structure qui réalise moins de 3 MF sera astreinte à 21%, au lieu de 36,6% dans l'Hexagone. En Angleterre, à nouveau, je peux embaucher et développer mes activités.

Ces taux d'imposition sont-ils la pierre angulaire de la meilleure compétitivité des entreprises anglaises ?

Ce n'est pas un hasard si le Royaume-Uni capte 30% des investissements étrangers en Europe. Jugez plutôt : l'an dernier, j'avais calculé qu'Info Elec aurait gagné 1,5 MF après impôts au lieu de 400.000 francs, si on lui appliquait le niveau de charges sociales et d'impôt sur les bénéfices en vigueur au Royaume-Uni. Un million cent mille francs de différence ! Et on se plaint que nos PME soient sous-capitalisées ! En faisant seulement varier ces deux postes, mon entreprise aurait affiché une rentabilité de 8,5% après impôts au Royaume-Uni, contre 2,2% en France.

Pourquoi un tel retentissement médiatique ?

J'ai fait le même comparatif à partir du bilan de l'un de mes clients, un important producteur de circuits imprimés. En Angleterre, toutes choses égales par ailleurs, il aurait gagné 3,8 MF, tandis qu'en France, il venait de perdre 10 MF et licencier ! Il me semblait impossible de garder ça pour moi. La délocalisation a commencé depuis très longtemps pour les grandes entreprises. Les PME n'utilisent pas cette alternative et continuent de lutter à armes inégales. Faites donc courir Marie-José Péric avec un sac sur le dos ! Il est un temps où le silence est trahison. Je suis parti en le criant sur les toits, mais il est vrai que j'aurais pu faire la même chose « en douce » et, de surcroît, bénéficier d'aides en matière de prospection sur un marché étranger.

Est-ce pour cela que vous avez créé l'association « La France libre... d'entreprendre » ?

Evidemment. L'information doit pouvoir être à disposition de chacun. Si « La France libre... d'entreprendre » s'adresse à tous sans prosélytisme, nos interlocuteurs sont plutôt de petites entreprises ou de futurs créateurs, qui n'ont ni le temps, ni les moyens de

consulter un expert en fiscalité internationale. C'est une association d'entraide, où l'expérience des uns profite aux autres, et qui s'interdit donc de vendre directement du service. Nous fédérons, en quelque sorte, un réseau de professionnels prêts à fournir une aide personnalisée en rapport avec les préoccupations de chacun. Tous s'expriment en français et constituent la base de notre offre « clé en main ».

Olivier Cadic, 35 ans, président de l'association « La France libre... d'entreprendre » basée à Ashford (Kent). Il dirige l'entreprise qu'il a fondée à l'âge de vingt ans, Info Elec, leader européen dans la prestation de services informatiques auprès des fabricants de circuits imprimés.

Photo : Document InfoElec

Après une année d'activité, quel est le bilan de l'association ?

En avril dernier, nous étions 50 adhérents. Lors de la conférence du 18 septembre, nous étions 100. Au 1er novembre, nous sommes 175. Trente d'entre-eux se sont déjà implantés au Royaume-Uni. Il n'y a pas de profil type de l'adhérent. On peut y trouver tout aussi bien un jeune créateur fraîchement sorti de l'école, un ancien chef d'entreprise aujourd'hui au RMI, un patron d'un grand nom de l'agro-alimentaire, ou encore, une multinationale américaine. A Ashford, l'association dispose désormais d'une structure permanente.

Par votre intermédiaire, les entrepreneurs qui envisagent de se délocaliser au Royaume-Uni, ne recherchent-ils pas, en premier lieu, la baisse des coûts salariaux ? Réduire le coût du travail est primordial, mais il ne faut pas négliger d'autres facteurs nécessaires à la vitalité d'un tissu de PME, autant qu'à l'esprit d'entreprise. C'est une réaction en chaîne. Pour lancer une affaire en France, il faut d'abord trouver 50.000 francs.

Vous avez alors le droit d'affronter à mains nues les 7500 lois, 82 000 décrets et 20 000 règlements communautaires recensés par le Conseil d'Etat. A Ashford, il en coûte 3.000 francs à nos adhérents, tout compris, et moins d'une heure lorsqu'ils décident de confier les formalités à un expert. Le climat anglais est très favorable aux entrepreneurs. Il relève d'un choix de société, en faveur de l'emploi, des investissements et de l'initiative individuelle. Les entreprises ne sont astreintes qu'à trois impôts : le NHS (Maladie et retraite), l'impôt sur les bénéfices et la taxe locale assise sur la surface occupée.



Réalisation de clichés pour les clients

Comment réagissez-vous lorsque l'on vous reproche votre incivisme ?

Qui oserait reprocher à un consommateur ou une entreprise de ne pas rechercher le meilleur rapport qualité-prix ? Pour satisfaire le client, les entreprises doivent imaginer des solutions, et parfois celle de la délocalisation. Si elles ne parviennent pas à s'adapter, elles disparaissent de toute façon, laissant un cortège de licenciés économiques à la charge de la collectivité. Est-ce préférable ? Je pense que les pouvoirs publics nous donneraient, eux, une bonne preuve de civisme en accordant aux entreprises un environnement légal un peu plus compétitif.

Justement, avez-vous l'impression d'avoir donné un signal fort aux pouvoirs publics français ?

En tout cas, la question semble les gêner. Depuis plus d'un an, j'aurais aimé que l'on m'explique qu'il y avait une meilleure solution. Interrogée sur le thème des délocalisations en Angleterre, Martine Aubry a répliqué qu'elle préférerait vivre dans la banlieue de Paris que de Manchester, que l'éducation et la santé étaient payantes en Angleterre, et pour finir, que l'état des routes y était déplorable. Voilà le niveau ! Faire peur et désinformer ! Mais c'est normal : les politiques ne veulent surtout pas risquer de bousculer les certitudes de leurs électeurs, car ils en seraient immédiatement les premières victimes.

Nous vivons dans un pays où des hommes de premier plan affirment qu'il vaut mieux chômer en France que de travailler aux Etats-Unis, ou encore que l'on vit en Angleterre comme du temps de Dickens. Après tout, pourquoi les gens ne les croiraient-ils pas ? De même, tout le monde sait qu'en France la médecine est gratuite, à condition, bien sûr, de ne pas regarder les prélèvements sur sa feuille de paye, de ne pas supporter la CSG et le RDS et, de surcroît, disposer d'une bonne mutuelle.

La « France libre... d'entreprendre » entretient-elle des contacts avec d'autres réseaux associatifs ?

Pas une semaine ne s'écoule sans que je ne



Interview pour Job Pratique Magazine, à Ashford, près de son entreprise...

Photo : Roman Preugeton

sois contacté par une ou deux associations dont j'ignorais totalement l'existence. Chacune d'elle lutte, dans son coin, contre les graves dysfonctionnements et la sclérose du système. C'est à croire que le pays est couvert d'un véritable réseau de résistance ! Qu'il s'agisse de médecins ou de contribuables, leur action n'a strictement rien à voir avec du lobbying : ils raisonnent en termes de principes fondamentaux de liberté et de justice contre les aberrations de tous ordres. Leurs adhérents sont généralement très bien placés pour analyser certaines situations. Ces associations aspirent au changement et sont porteuses, à mon sens, d'excellentes idées. Cependant, elles se montrent toutes désemparées par le fait que leurs propositions ne rencontrent jamais le moindre écho auprès de la classe politique. Ce que je ne m'explique pas non plus.

Pourquoi ces associations entrent-elles en relation avec vous ?

Pour m'encourager, simplement. Leurs responsables me disent : si on pouvait, on partirait. Graduellement, je prend la mesure de l'exaspération générale. Tous les rouages de la société semblent bloqués. Les privilèges ne font plus envie, ils insupportent. D'une certaine façon, nous sommes revenus à l'Ancien régime : une caste aristocratique se partage tous les leviers du pouvoir, tandis que les laborieux ploient sous l'impôt. Les syndicats et leur dogmatisme faisant office de clergé.

Voulez-vous être l'homme qui parviendra à fédérer cette vague de mécontentement ?

Je parle seulement en mon nom et je ne prétend rien incarner. « La France libre... d'entreprendre » est une association d'entraide pour l'installation en Grande-Bretagne, sans plus. De toute façon, la liberté ne saurait avoir de maître.

Pour aider les français qui souhaitent installer leur société en Angleterre... Olivier Cadic a créé « La France libre... d'entreprendre »

A l'occasion de son premier anniversaire, « La France libre... d'entreprendre » organisait, à Ashford, un séminaire réunissant plus de 150 chefs d'entreprises et hommes d'affaires français. Dix experts se sont succédés pour énumérer tous les ingrédients nécessaires à la réussite d'une implantation en Grande-Bretagne.

« Ceux qui pensent que l'Angleterre est un paradis fiscal vont être déçus ». D'entrée, Olivier Cadic donne le ton. Le président de l'association « La France libre... d'entreprendre » ne veut entretenir aucune chimère : « On ne peut pas vivre et travailler en France tout en payant ses impôts au Royaume-Uni ». Il est normal que celui qui fasse traverser la mer à son peuple, leur rappelle les tables de la loi. Mais, à condition de localiser et d'exercer ses activi-



Photo : Roman Provison pour JOB
Jean-Noël Mermet, dirige un cabinet international de conseils financiers



Photo : Roman Provison pour JOB
David Macdonald, Expert comptable à gauche, et Al. In Marchand, avocat, à droite

tés en bonne et due forme, qui contesterait que l'Angleterre fait figure de paradis pour les entrepreneurs français ? Un bonheur assis, couché ou debout dès lors que l'on a une calculatrice en main : charges patronales de 0 à 10%, impôt sur les bénéfices de 21 à 31%, taxe professionnelle seulement assise sur la surface louée, droit de mutation de 1%, etc.

Ce 18 septembre 1997, date anniversaire de l'association, dix consultants se sont relayés devant un parterre de businessmen pour expliquer comment l'on peut bénéficier du même environnement économique que les entreprises britanniques. Dans ce grand hôtel d'Ashford (Kent), le programme de la conférence, articulé autour de douze thèmes, constituait un véritable mode d'emploi pour s'installer outre-Manche, avec des exposés tels que : les salariés opérant sur deux pays, le transfert de bénéfices, les clauses négociables et la coutume, ou bien, les retraites par fonds de pension.

S'adapter, donc partir...

La part du pittoresque et de l'humour revint à Jean-Noël Mermet, un Français établi à Londres depuis 15 ans. Grâce à son intervention, les pratiques des natifs d'Albion ont semblé moins perfides que ne pouvait l'imaginer tout français depuis le berceau :

une éthique en affaires où la parole donnée a une valeur contractuelle ; un Etat qui vous explique qu'il ne pourra, à lui seul, vous garantir une retraite décente ; toute la fiscalité du royaume contenue sur un dépliant large comme trois cartes de crédit, une administration qui s'inflige des intérêts de retard lorsqu'elle rembourse la TVA à plus de quatre semaines ; ou encore, un inspecteur des impôts qui vous conseille sur la façon d'éviter un redressement.

Leur seule présence l'atteste : chez les participants à ce séminaire, l'idée du départ avait déjà germé. Il est fort probable que beaucoup sont repartis rassérénés dans leur intention. Ma-



Photo : Roman Provison pour JOB
Olivier Cadic. Il dirige l'association « La France libre... d'entreprendre » d'une main de fer

thias Bauza, un professionnel du commerce d'automobiles, se demande presque s'il a le choix : « Aujourd'hui, le maître mot, c'est adaptation. En France, nous sommes englués dans une sauce caramel qui durcit ». Dans son garage à Loos (59), il songe de plus en plus à monter une agence à Ashford. Une démarche qui ne peut aboutir sans

beaucoup de volonté, mais « il n'y a que le goût de l'effort qui permette des miracles ». Selon lui, une vertu que semble avoir retrouvé le Royaume-Uni : « J'ai travaillé avec les Anglais dans les années soixante, ils étaient paresseux. Margaret Thatcher leur a placé des électrodes, ils sont bien réveillés ». Mais s'il demeure inconcevable pour la plupart des PME françaises de faire leurs valises, l'Angleterre constitue un endroit « idéal pour démarrer une nouvelle activité », concluait Guillaume Souliac, un distributeur d'équipements pour l'industrie du circuit imprimé. Gageons que pas un groupe de discussion n'a échappé à pareille remarque.

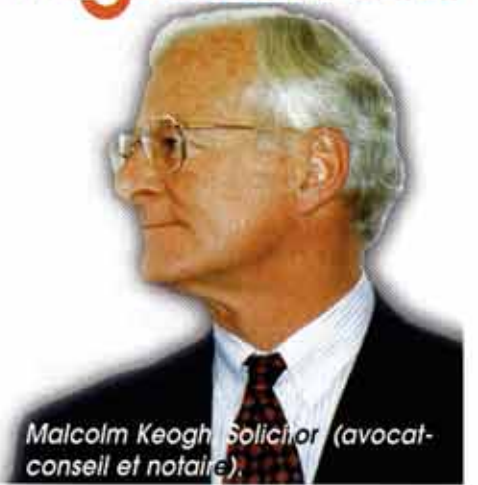
Les délocalisés se portent bien

A midi, les conversations allaient bon train autour de ceux qui avaient déjà lancé leurs dés outre-Manche. François Schmitt a créé Via Conseil, en juillet dernier, un cabinet de conseil en qualité et en technologie. Ce nouveau créateur, âgé de trente ans, a opté sans hésiter pour la solution anglaise : « Je trouvais stupide de rassembler 50.000 francs pour débiter une activité de conseil, mais ce n'est pas la principale raison : j'étais très pressé ! Mon premier client avait besoin de moi tout de suite. » Au même moment, il entend parler de « La France libre... d'entreprendre » : « Tel que cela m'a été présenté, je n'ai pas hésité : facilité et rapidité de créer. » François Schmitt est actuellement domicilié chez David Macdonald, son expert-comptable (une pratique courante au Royaume-Uni). L'avenir lui semble avenant : « J'aimerais rapidement travailler en binôme avec un autre associé, ou bien embaucher. »

En août dernier, Marie Héliène Rousset créait Europartners Publishing par

l'intermédiaire de « La France libre... d'entreprendre » qui constitue, à ses yeux, « un excellent relais pour une petite PME qui ne dispose pas de moyens internes pour vérifier ce genre d'option ». Le Royaume-Uni représente pour cette entreprise spécialisée dans la publication électronique, un « marché de proximité ». Une précaution qui s'imposait pour Marie Héliène Rousset : « Je pense qu'il faut arriver avec des ouvertures sur ce pays et pas seulement partir de France parce que cela va mal. De même, il faut s'assurer d'un seuil minimum de communication, c'est à dire bien maîtriser l'anglais, sinon on risque de patauger ». Après quelques mois d'activité, elle résume d'un mot son nouvel environnement de travail : « Le pragmatisme. Les anglais ne s'embarassent pas de procédures inutiles et s'efforcent de regarder les choses de la façon la plus simple possible. »

Pour les modalités pratiques, aussi sommaires soient-elles, l'association oriente les demandes vers un consultant de sa liste. Elle s'interdit, du reste, de se substituer aux professionnels, même si cela revient un peu plus cher à ses adhérents : environ 3000 francs



Malcolm Keogh, Solicitor (avocat-conseil et notaire)

pour la constitution d'une société, capital compris... Cependant, moyennant une cotisation annuelle de 500 francs, elle fournit une information complète sur la fiscalité britannique des entreprises et des personnes, le système social, ou les divers aspects juridiques des sociétés commerciales.

Si vous souhaitez vous implanter sur le territoire Britannique, voici les coordonnées directe de l'association : « La France Libre d'Entreprendre » PO BOX 292 Ashford Kent TN23 1ZQ (Angleterre) Tél : (44) 01 233 620 176 Fax : (44) 01 233 666 108. Une cassette vidéo sur ce sujet est éditée par Job Pratique Magazine. Elle sera disponible à partir du 17 Décembre 1997. Voir aussi page 17 de ce numéro de Job.



Photo : Roman Provison pour JOB